

ai-je le droit de poser un jour de CP avant ou après un jour de repos fixe dans la semaine

Par **bazagroum**, le **24/04/2019** à **18:32**

Bonjour à toutes les personnes présentes sur ce forum . j'effectue ma semaine sur 4 jours avec un jour de repos fixe le jeudi soit 4 jours à 9 heures. je pose le vendredi en CP précédant le lundi férié de Paques mais mon employeur m'indique que je ne peux poser un CP avant ou après un jour de repos. Il en est de même pour le 01 mai étant de repos le jeudi je désire poser le vendredi 3 mai en CP mais mon employeur me le refuse aussi . je précise que je dépends des conventions collectives du négoce en matériaux de construction.D'avance merci pour vos réponses . Cordialement B.Christophe.

Par **janus2fr**, le **24/04/2019** à **23:39**

Bonjour,

C'est l'employeur qui fixe, théoriquement, les dates des congés payés. Il peut, certes, recueillir vos souhaits, mais au final c'est lui qui décide. Il peut donc vous refuser ces jours...

Par **bazagroum**, le **25/04/2019** à **09:29**

Bonjour , merci de votre réponse mais lorsqu'il nous reste deux trois jours de CP à solder avant la date butoir de fin Mai , il arrive un moment où nous somme obligés de les prendre . Alors jours perdus ou reportés ?